





Chers collègues, chers partenaires,

La culture du groupe Angst+Pfister a toujours mis l'accent sur le respect et l'équité, en parallèle avec l'excellence technique et l'innovation. Nous estimons que nos employés sont notre ressource la plus précieuse. Cette politique réaffirme les valeurs du groupe Angst+Pfister, notre Code de conduite, ainsi que nos objectifs stratégiques à long terme.

Nous travaillons avec des partenaires commerciaux qui partagent notre engagement envers les droits de l'homme, l'éthique et le respect des normes. Nous communiquons nos attentes de manière claire, nous acceptons les obligations contractuelles le cas échéant, et nous prenons les mesures nécessaires pour nous assurer que ces obligations sont respectées.

Nous allons continuer à développer la déontologie de notre culture afin de contribuer au bon développement durable de notre entreprise et d'établir des partenariats durables.

Christof Domeisen

PDG

et délégué du conseil d'administration

Groupe Angst+Pfister

Marc-Antoine Chariatte Directeur financier du groupe Angst+Pfister



Objectif

Cette politique énonce les valeurs et les principes du groupe Angst+Pfister et exprime notre engagement pour

- faire respecter les droits de l'homme et les droits relatifs au milieu de travail dans toutes les activités du groupe Angst+Pfister au niveau mondial
- respecter les droits et la dignité de tous les individus
- fournir une égalité des chances pour le développement personnel
- garantir un environnement de travail fonctionnel et sûr
- favoriser la diversité et l'inclusion, l'équité et le respect

Angst+Pfister

Nous reconnaissons notre responsabilité en ce qui concerne les points suivants:

1. Conformité

Le groupe Angst+Pfister mène des activités conformes à toutes les exigences légales applicables au niveau local, de manière à respecter les droits et la dignité de toutes les personnes.

Cette politique se base sur les législations du travail nationales et internationales, ainsi que sur les directives internes. Nous respectons tous les principes des droits de l'homme applicables, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, la convention des Nations unies contre la corruption, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Convention européenne des droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Cela s'applique à tous les employés du groupe Angst+Pfister, en incluant les travailleurs occasionnels, toutes les personnes effectuant une activité avec le groupe Angst+Pfister ou pour le compte de celui-ci, les candidats à l'embauche dans le groupe Angst+Pfister, ainsi que toutes les autres personnes agissant en notre nom ou qui sont directement ou indirectement concernées par notre activité.

2. Environnement de travail

Nous fournissons à tous nos employés un environnement de travail sûr et sain, conformément aux lois, réglementations et politiques en vigueur. Toutes les formes de violence, de harcèlement, d'intimidation, ou d'autres conditions dangereuses ou perturbatrices, sont interdites et en subiront les conséquences.



3. Milieu de travail respectueux

La discrimination et le harcèlement sont interdits, et tout le monde doit être traité avec respect, quelle que soit son origine. Chez Angst+Pfister, nous ne tolérons aucune forme de discrimination, en particulier basée sur le genre, la race, la catégorie sociale, la situation économique, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'âge, les convictions politiques, les convictions religieuses, la situation matrimoniale, une catégorie protégée, ou toute autre forme de différenciation personnelle.

4. Conditions de travail

Le groupe Angst+Pfister Group se conforme à toutes les lois et réglementations locales en vigueur concernant les salaires, les heures de travail, les heures supplémentaires et les avantages. Nos employés et les personnes avec lesquelles nous travaillons sont appréciés pour leurs compétences et leurs aspirations. Nous ne tolérons aucune discrimination salariale des groupes basée sur le sexe, la race, ou toute autre classification.

Nous garantissons la sécurité et le traitement respectueux des données personnelles de nos employés et de toutes les parties prenantes afin de protéger l'intégrité de leurs données personnelles.

Angst+Pfister

5. Liberté d'association

Nous respectons le droit des employés du groupe Angst+Pfister de choisir d'adhérer ou non à des syndicats et d'engager des négociations collectives, comme cela est autorisé par les lois en vigueur dans les pays dans lesquels nous avons des activités.

6. Travail des enfants

Le groupe Angst+Pfister ne tolère pas le travail des enfants, quelles que soient les circonstances.

Toutes les entités de notre groupe appliquent un âge minimum d'embauche, comme défini dans les lois et réglementations en vigueur.

Les employés mineurs sont protégés par l'inscription dans des programmes de sécurité réglementaires, conformément aux normes des Nations unies pour les entreprises et les droits de l'homme. Toute forme d'exposition à un travail dangereux susceptible de mettre en danger la santé, la sécurité ou les mœurs est interdite.

Nos sites sont censés disposer d'une procédure permettant de vérifier l'âge des employés au moment de l'embauche. S'il s'avère qu'un employé est mineur, la direction du site doit prendre des mesures correctives appropriées qui incluent la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.



7. Travail forcé

Toutes les formes de travail forcé sont strictement interdites, y compris, sans s'y limiter, le travail sous contrainte, le travail forcé, et toute autre forme de trafic d'êtres humains. Nous ne conservons pas les documents originaux des employés (tels que les pièces d'identité émises par un organisme gouvernemental, le passeport ou les permis de travail), sauf si cela est exigé par la loi. S'il est nécessaire qu'un service des ressources humaines du groupe Angst+Pfister conserve les documents d'un employé, celui-ci y aura immédiatement accès à sa demande.

8. Diversité et inclusion

Dans le groupe Angst+Pfister, nous acceptons un environnement de travail divers et multiculturel, car nous avons conscience qu'un mélange varié d'origines, de compétences et d'expériences conduit à de nouvelles idées et à des innovations, ce qui nous procure des avantages concurrentiels. Par conséquent, nous favorisons un environnement inclusif, dans lequel tout le monde a l'opportunité de progresser, d'évoluer et de s'exprimer.